



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TÉLÉPHONE

01 40 63 15 39

TÉLÉCOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

REF-JUST041007

Saint-Pierre le 4 octobre 2007

Mme Rachida DATI
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13, Place Vendôme
PARIS

OBJET : Situation des agents de l'établissement pénitentiaire de Saint-Pierre-et-Miquelon

Madame le Ministre,

J'ai l'honneur de vous interpeller sur la situation de deux agents de l'établissement pénitentiaire de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les agents en question n'appartiennent pas à la fonction publique et de ce fait, exercent leur emploi dans une grande précarité qui nuit au bon fonctionnement du service. Leur régularisation permettrait de lever cette difficulté.

Alors que les conséquences pour les finances de l'Etat seraient minimales (6000 euros par an), cette régularisation permettrait de régler les problèmes récurrents que pose la gestion de l'établissement pénitentiaire. L'alternative avancée d'un « concours local », dans les conditions qui m'ont été indiquées par vos services, ne peut être retenue comme satisfaisante.

Par courrier n° 4086/DRH/2007/DD en date du 22 août dernier, la Mission des services pénitentiaires de l'outre-mer a justement répondu à mes interrogations à ce sujet, en soulignant notamment que les dispositifs de résorption de l'emploi précaire ayant existés par le passé (lois n° 96-1093 du 16 décembre 1996 et n° 2001-2 du 2 janvier 2001), ne peuvent plus s'appliquer aujourd'hui.

Le besoin étant pourtant tout aussi réel aujourd'hui, je vous demande de bien vouloir tout mettre en oeuvre pour que la situation de ces deux agents puisse être réglée dans les meilleurs délais.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Annick GIRARDIN